

Siège d'exploitation

ZI Bonne Fortune

Rue des Nouvelles Technologies 8
B-4460 GRACE HOLLOGNE
T.V.A.: BE 0507 735 513
Tel: 04/230.33.00
E-Mail: secretariat@pro-control.be

Protection raccordement: Sexistante: 25 A - Sexistante: 25 A-Sexistante: 2	IT C-E-12 (photo avant le 01/06 ec 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.4.1 [4.2 ax: A Inter sec 9 Localisation res : Ra = 25, es ☐ réf : DU W Iterre	16454,7 TIQUE A BASSE T otovoltaïque < 10 k²/06/2022.* (L1 sec 8 (avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ □ L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – seton devis GR c général: 40 // on du sectionneur d	(kWh) Index €: TENSION ET A T kVA L1 sec 7.112 8.2.2)) //1981) iques) iques) iques) A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	Nr 005-INSP Nr 005-INSP A B Calculate and
Agent-visiteur: F Porcel Ref:	x 0: x 0: x 0: x 0: y 0: x 0: y	otovoltaïque < 10 k²/06/2022.* (L1 sec 8 (avant le 01/10/1981). 2.2 (à partir du 01/10/1981). L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – seton devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 (b) Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	(kWh) Index €: TENSION ET A T (VA L1 sec 7.112, 8.2.2)) v1981) iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTER! MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	(KV ENSION EN
Nefe: Installateur: AG ELEC T.V.A. Installateur: BE 0576.921. SRD: ORES Compteur n°: 36858898 Index Injection: Index RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQU Centification de l'objet: églementation appliquée: LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés: Matériel standard attribué à l'agent-visiteu pre de contrôle: Check-list: DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-Contrôle de conformité avant mise en usage Livre 1 chap 6.4 de l'Arrêté de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique: Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique 1 visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique 1 visite de contrôle or une ancienne installation électrique domestique 1 visite de contrôle or une ancienne installation électrique domestique ancien le Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 ype d'habitation: mouvelle existante modification extension chéma liaison à la terre: TT yee d'habitation: mouvelle existante: 25 A — A à placer prévue ma recordement: tension: 1 N400 2x230 3x230 3x230 3x400 controle controle d'une installation extension contection raccordement: existante: 25 A — A à placer prévue ma réalle alimentation tableau principal 3x10 mm², type: VOB yee prise de terre: Nature: piquets / Terre commune / tombre de tableaux: 3; Nombre de circuits term.: 20; Mesur ESCRIPTION: Vingueus (Epistater (R)emplacement '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total: 0 '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P	x 0: x 0: x 0: x 0: y 0: x 0: y	otovoltaïque < 10 k²/06/2022.* (L1 sec 8 (avant le 01/10/1981). 2.2 (à partir du 01/10/1981). L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – seton devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 (b) Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	(kWh) Index €: TENSION ET A T (VA L1 sec 7.112, 8.2.2)) v1981) iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTER! MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	(KV ENSION EN
AN: NON COMMUNIQUE T.V.A. Installateur: BE 0676.921. SRD: ORES Compteur n°: 36858898 Index Injection: Index RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE entification de l'objet: églementation appliquée: LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pagarells de mesure utilisés: ☑ Matériel standard attribué à l'agent-visiteur // Poparells de contrôle: Check-list: ☐ DTT-C-E-10 ☐ DTT-C-E-11 ☐ DTT-C-E-1	x 0: x 0: x 0: x 0: y 0: x 0: y	otovoltaïque < 10 k²/06/2022.* (L1 sec 8 (avant le 01/10/1981). 2.2 (à partir du 01/10/1981). L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – seton devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 (b) Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	(kWh) Index €: TENSION ET A T (VA L1 sec 7.112, 8.2.2)) v1981) iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTER! MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	(KV ENSION EN
RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE entification de l'objet: deglementation appliquée: LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés: Matériel standard attribué à l'agent-visiteur pre de contrôle : Check-list: DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C Contrôle de confroilté avant mise en usage Livre 1 chap 6.4 de l' Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se visite de contrôle d'une installation électrique domestique ancienne installation electrique domestique l- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique ancienne installation electrique domestique sont electrique domestique l- Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L- Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 (pe d'installation: nouvelle existante modification extension chéma liaison à la terre : TT (pe d'habitation: mouvelle existante: 25 A - à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB (pre prise de terre : Nature : piquets / Terre commune / ormbre de tableaux : 3 ; Nombre de circuits term.: 20 ; Mesun ESCRIPTION: Voir plans de position & schémas visés voir annexe (V: 'N) panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc 'N Nb panneaux : de Wc / to	x 0: x 0: x 0: x 0: y 0: x 0: y	otovoltaïque < 10 k²/06/2022.* (L1 sec 8 (avant le 01/10/1981). 2.2 (à partir du 01/10/1981). L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – seton devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 (b) Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	(kWh) Index €: TENSION ET A T (VA L1 sec 7.112, 8.2.2)) v1981) iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTER! MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	(KV ENSION EN
RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE entification de l'objet : splementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés : ☑ Matériel standard attribué à l'agent-visiteur pre de contrôle : Check-list : ☐ DTT-C-E-10 ☐ DTT-C-E-11 ☐ DTT-C- ☐ Contrôle de conformité avant mise en usage ☐ Livre 1 chap 6.4 ☐ a ☑ Visite de contrôle ☐ L1 chap 6.5 (à partir du 01/06/2020) ☑ Visite de contrôle ☐ L1 chap 6.5 (à partir du 01/06/2020) ☑ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se ☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L1 ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 pre d'installation : ☐ nouvelle ☑ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : TT pre d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ parties communes rési accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☑ 3N400 ☐ crotection raccordement : ☑ existante: 25 A ☐ ☐ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB pre prise de terre : Nature : piquets / ☐ Terre commune / /	JE DOMESTI IT CE-12 (photo avant le 01/06 ex 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (as GIE L1 sec 8.2.1 (as G	otovoltaïque < 10 k² /06/2022.* (L1 sec 8 /06/2022	TENSION ET A T (VA L1 sec 7.112, 8.2.2)) (v1981) iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	ENSION ENSION ENSION No 605-INSP A B Coal al al inf Croquis réa (() (() (() (matter) Inf Rem S inf Rem S
entification de l'objet : glementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés : ☑ Matériel standard attribué à l'agent-visiteu /pe de contrôle : Check-list : ☑ DTT-C-E-10 ☑ DTT-C-E-11 ☑ DTT-C ☐ Contrôle de conformité avant mise en usage ☐ Livre 1 chap 6.4 ☐ 8 ☑ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique 1 ☑ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique 1 ☑ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique 1 ☑ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 //pe d'installation : ☐ nouvelle ☑ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : TT //pe d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ parties communes rési accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☑ 3N400 ☐ //pe prise de terre : Nature : piquets / ☐ Terre commune / // ombre de tableaux : 3 : Nombre de circuits term. : 20 ; Mesur ESCRIPTION : ☑ Voir plans de position & schémas visés ☑ voir annexe // Nb panneaux : de	Ir C-E-12 (photo avant le 01/06 sc 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.1 (sec 8.2.1 (sec 8.4.1) L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.2 (sec 8.2.1) L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.2 (sec 8.2.1) L2 sec 8.4.1 L3 sec 8.4.1 L4.2 L4.2 L5 sec 8.4.1 L5 sec 8.2.1 (sec 8.2.1) L5 sec 8.	otovoltaïque < 10 k² /06/2022.* (L1 sec 8 /06/2022	kVA L1 sec 7.112 8.2.2) (1) (1981)	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	Nr 005-INSP Nr 005-INSP A B Calculate and
entification de l'objet : aglementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés : Matériel standard attribué à l'agent-visiteu ppe de contrôle : Check-list : DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C Contrôle de conformité avant mise en usage Livre 1 chap 6.4 La Visite de contrôle L1 chap 6.5 (à partir du 01/06/2020) Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se Ly visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique contrôle d'une installation électrique domestique ancien RC Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 Vipe d'installation : Conuvelle existante modification extension chéma liaison à la terre : TT Vipe d'habitation : Maison appartement parties communes rési accordement : Maison al papartement parties communes rési accordement : Maison al papartement parties communes rési accordement : Auture : piquets / Terre commune / contection raccordement : Maison al 3X10 mm², type : VOB Vipe prise de terre : Nature : piquets / Terre commune / combre de tableaux : 3 : Nombre de circuits term. : 20 ; Mesur / Combre de tableaux : 3 : Nombre de circuits term. : 20 ; Mesur / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total / Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Tot	Ir C-E-12 (photo avant le 01/06 sc 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.1 (sec 8.2.1 (sec 8.4.1) L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.2 (sec 8.2.1) L1 sec 8.2.1 (sec 8.2.2 (sec 8.2.1) L2 sec 8.4.1 L3 sec 8.4.1 L4.2 L4.2 L5 sec 8.4.1 L5 sec 8.2.1 (sec 8.2.1) L5 sec 8.	otovoltaïque < 10 k² /06/2022.* (L1 sec 8 /06/2022	kVA L1 sec 7.112 8.2.2) (1) (1981)	mA, type: EUR rcuit(s): Ri Glob 022	Nr 005-INSP Nr 005-INSP A B Calculate and
aglementation appliquée : LIVRE 1 de l'Arrêté Royal 08/09/2019 pareils de mesure utilisés : ☑Matériel standard attribué à l'agent-visiteur ppe de contrôle : Check-list : ☐DTT-C-E-10 ☐DTT-C-E-11 ☐DTT-L-E-11 ☐DTT-C-E-11 ☐DTT-L-E-11 ☐DTT-L-E-11 ☐DTT-L-E-11 ☐DTT-L-E-11 ☐DT	C-E-12 (photo avant le 01/06 avant le 1 sec 8.2.1 (a (actilité la sec 8.2.1 (avant le 1 sec 9 avant l	(avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – selon devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Ri = 6,69 DURIEUX Wc Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: IEUR rouit(s): Ri Glob 1022	A □ B □ A □ B □ (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I
pareils de mesure utilisés: Matériel standard attribué à l'agent-visiteu pre de contrôle : Check-list: DTT-C-E-10 DTT-C-E-11 DTT-C-E	C-E-12 (photo avant le 01/06 avant le 1 sec 8.2.1 (a (actilité la sec 8.2.1 (avant le 1 sec 9 avant l	(avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – selon devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Ri = 6,69 DURIEUX Wc Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: IEUR rouit(s): Ri Glob 1022	A □ B □ A □ B □ (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I
pe de contrôle : Check-list : □ DTT-C-E-10 □ DTT-C-E-11 □ DTT-C □ Contrôle de conformité avant mise en usage □ Livre 1 chap 6.4 □ a □ Visite de contrôle □ L1 chap 6.5 (à partir du 01/06/2020) □ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se □ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique E Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L □ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 (pe d'installation : □ nouvelle ☑ existante □ modification □ extension chéma liaison à la terre : TT (pe d'habitation : ☑ maison □ appartement □ parties communes rési accordement: tension: □ 1N400 □ 2X230 □ 3X230 ☑ 3N400 □ cotection raccordement : ☑ existante: 25 A - □ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB (pe prise de terre : Nature : piquets / □ Terre commune / ornher de tableaux : 3 : Nombre de circuits term. : 20 : Mesun ESCRIPTION : ☑ Voir plans de position & schémas visés ☑ voir annexe (v: (N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total	C-E-12 (photo avant le 01/06 avant le 1 sec 8.2.1 (a (actilité la sec 8.2.1 (avant le 1 sec 9 avant l	(avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – selon devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Ri = 6,69 DURIEUX Wc Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: IEUR rouit(s): Ri Glob 1022	A □ B □ A □ B □ (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I
Contrôle de confromité avant mise en usage ☐ Livre 1 chap 6.4 ☐ s Visite de contrôle ☐ L1 chap 6.5 (à partir du 01/06/2020) ☑ Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 se ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique ancien RC ☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 ppe d'installation: ☐ nouvelle ☑ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : ☐ nouvelle ☑ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☑ 3N400 ☐ extension chéma liaison à la terre : ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☑ 3N400 ☐ cotection raccordement: Existante: 25 A ☐ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB prise de terre : Nature : piquets / ☐ Terre commune / combre de tableaux : 3 ; Nombre de circuits term. : 20 ; Mesun ESCRIPTION : ☑ Voir plans de position & schémas visés ☑ voir annexe V: '(N)ouvelle (E)sistante (R)emplacement. */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc P Total */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc */ Nb panneaux : de Wc / total : 0 Wc Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas Matériel installée correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Contrôle visuel du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa	avant le 01/05 ac 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 9.2.1 (a GIE L1	(avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ L1 sec 8.2.1 (sauf Locaux technic C Fréquence: A – selon devis GR c général: 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Ri = 6,69 DURIEUX Wc Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	mA, type: IEUR rouit(s): Ri Glob 1022	A □ B □ A □ B □ (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I) (I
Visite de contrôle	ec 8.4.3 L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.2.1 sec 8.4.1 4.2 identielles (sa	(avant le 01/10/1981) 2.2 (à partir du 01/10/ 2.1 (à partir du 01/10/ 2.1 (auf Locaux technii C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur de 15,5 Ω; Ri = 6,69 DURIEUX Wc Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	A □ B □ Ai Ai Ai Ai Ai Ai Ai Ai Ai A
Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique L1 sec Visite de contrôle d'une installation électrique domestique Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 yre d'installation :	L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.2.1 (a GIE L1 sec 8.4.1 4.2 4.2 4.2 AC	(sauf Locaux technic C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
Usite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 pre d'installation : ☐ nouvelle ☒ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : ☐ ppe d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ parties communes rési accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☒ 3N400 ☐ rotection raccordement : ☒ existante: 25 A — ☐ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB //pe prise de terre : Nature : piquets / ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	ax: AC □DC ax: A Inter sec g Localisation res: R = 25, ref: DU W W Prises de cours	(sauf Locaux technic C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
Usite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur L' Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation L1 sec 8.4 pre d'installation : ☐ nouvelle ☒ existante ☐ modification ☐ extension chéma liaison à la terre : ☐ ppe d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ parties communes rési accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☒ 3N400 ☐ rotection raccordement : ☒ existante: 25 A — ☐ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type : VOB //pe prise de terre : Nature : piquets / ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	ax: AC □DC ax: A Inter sec g Localisation res: R = 25, ref: DU W W Prises de cours	(sauf Locaux technic C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 Ω; Rì = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	iques) : 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
Visite de contrôle lors de la vente d'une umité d'habitation L1 sec 8.4 pe d'installation :	4.2 identielles (sa AC □DC ax: A Inter sec g Localisation res: Ra = 25, es□réf: DU W W terre terre tarqu'elles protè Prises de cours	(sauf Locaux technic C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 5,5 Ω : Ri = 6,69 URIEUX Wc Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	: 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
pe d'installation :	identielles (sa AC DC AX: A Inter sec g Localisation res: Ra = 25, es réf: DU W W terre Is qu'elles proté	C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 \(\Omega \); Ri = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	: 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
théma liaison à la terre : Trupe d'habitation : Imaison appartement parties communes rési accordement: tension: 1N400 2X230 3X230 3N400 Cotection raccordement : Imaison 2X10 Imaison 2	identielles (sa AC DC ax: A Inter sec g Localisation res: Ra = 25, es réf: DU W W terre Is qu'elles protè	C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 \(\Omega \); Ri = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	: 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☒ 3N400 ☐ rotection raccordement: ☒ existante: 25 A — ☐ à placer prévue ma àble alimentation tableau principal 3X10 mm², type: VOB //pe prise de terre: Nature: piquets / ☐ Terre commune / ombre de tableaux: 3 ; Nombre de circuits term.: 20 ; Mesun ESCRIPTION: ☒ Voir plans de position & schémas visés ☒ voir annexe vi: ⟨N)auvelle (E)sistante (R)emplacement 1/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total 1/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc 1/ Nb	AC DC ax: A Inter sec g Localisation res: Ra = 25, es réf: DU ; 0 W W terre terre ter qu'elles protè	C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 \(\Omega \); Ri = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	: 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
accordement: tension: ☐ 1N400 ☐ 2X230 ☐ 3X230 ☒ 3N400 ☐ rotection raccordement: ☒ existante: 25 A — ☐ à placer prévue ma âble alimentation tableau principal 3X10 mm², type: VOB ype prise de terre: Nature: piquets / ☐ Terre commune / ombre de tableaux: 3 ; Nombre de circuits term.: 20 ; Mesur ESCRIPTION: ☒ Voir plans de position & schémas visés ☒ voir annexe V; '(N)ouveile (E)xistante (R)emplacement '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc P Total '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc '/ Nb panneaux: de Wc / total: 0 Wc Onduleur Pac (W) ☐ Lac (A) ☐ Type / Marque / P Total: 0 '/ N¹	AC DC ax: A Inter sec g Localisation res: Ra = 25, es réf: DU ; 0 W W terre terre ter qu'elles protè	C Fréquence : A – selon devis GR c général : 40 / on du sectionneur d 15,5 \(\Omega \); Ri = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert N° de série	: 50 Hz RD A, Δ In : 30 de terre : EXTERI MΩ des N° di du 01/05/2 (1 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
rotection raccordement: A -	Inter sec g Localisation res : Ra = 25, es réf : DU : 0 We W terre Is qu'elles protè	c général : 40 / on du sectionneur d 5,5 Ω ; Ri = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	A, Δ In : 30 de terre : EXTERI	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
ype prise de terre: Nature: piquets / Terre commune / ombre de tableaux: 3 ; Nombre de circuits term.: 20 ; Mesur ESCRIPTION: Voir plans de position & schémas visés voir annexe V: "(N)ouveile (Existante (R)emplacement v' Nb panneaux: de	Localisation res : Ra = 25, es ref : DU : 0	on du sectionneur d 15,5 \Omega ; \text{Ri} = 6,69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	de terre : EXTERI MΩ des N° ci du 01/05/2 11 N°:	IEUR rcuit(s): Ri Glob 2022	oal (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i) (i
ombre de tableaux : 3 ; Nombre de circuits term. : 20 ; Mesur ESCRIPTION : ☑ Voir plans de position & schémas visés ☑ voir annexe V; '(Nouveile (E)xistarite (R)emplacement '/ Nb panneaux : de	res : Ra = 25, es ref : DU ; 0 W W terre ts qu'elles protè	25.5 Ω ; Ri = 6.69 DURIEUX We Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	MΩ des N° ci du 01/05/2 11 N°: 12 N°:	Protection a	oir croquis réa (() (() (() () () () () () () () () ()
ESCRIPTION: Voir plans de position & schémas visés voir annexe v: '(N)ouvelle (Existante (R)emplacement ' Nb panneaux : de	es réf : DU : 0 We W terre ts qu'elles protè	OURIEUX We Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	du 01/05/2 11 N°: 12 N°:	Index: Index: Index: Index: IProtection a	oir croquis réa (() (() (() () () () () () () () () ()
V: '(N)ouvelle (E)xistante (R)emplacement ' / Nb panneaux : de	W terre ts qu'elles protè	Wc Compteur vert Compteur vert Compteur vert N° de série	1 N°: 2 N":	index : Index : Index : Index : Protection a	(() (() (val: type + in () () () () () () () () () () () () () (
*/ Nb panneaux : de	W terre ts qu'elles proté	Compteur vert Compteur vert N° de série	2 N":	Index: Index: Protection a	(() (() () () () () () () () () () () ()
*/ Nb panneaux : de	terre Is qu'elles protè Prises de cours	Compteur vert N° de série		Index: Protection a Protection a OK In OK In OK In	(i) (ival: type + in (i) (iii)
"/ Nb panneaux : de	terre Is qu'elles protè Prises de cours	N° de série	3 N*:	Protection a	not Rem S
Induleur Pac (W) I ac (A) Type / Marque / P Total: 0 7/ N°	terre Is qu'elles protè Prises de cours			図 OK □ It	nf Rem S
/ N */ N	ls qu'elles protè	otègent		図 OK □ Ir	nf 🗌 Rem 🔲 S
"/ N" DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de l'Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuit Exécution de l'Installation électrique conformèment aux plans et schémas Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l'Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa	ls qu'elles protè	otègent		図 OK □ Ir	nf 🗌 Rem 🔲 S
DDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de la Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circult exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l'Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa	ls qu'elles protè	otègent		図 OK □ Ir	nf 🗌 Rem 🔲 S
Protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuit Exécution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l' Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle vi sur du matériel et pour par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS Voir annexe DTT_INF_E_20 Voir Liste ci-des	ls qu'elles protè	otègent		図 OK □ Ir	nf 🗌 Rem 🔲 S
Exècution de l'installation électrique conformément aux plans et schémas Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS Voir annexe DTT_INF_E_20 Voir Liste ci-des	Prises de coura	otegent		⊠ OK □ Ir	
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-des					nf Rem S
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l Etat du matériel électrique fixe (fixations, détérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS Voir annexe DTT_INF_E_20 Voir Liste ci-des					nf 🗆 Rem 🗆 S
Continuité des liaisons équipotentielles principales, supplémentaires et des PE des l' Etat du matériel électrique fixe (fixations, délérioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS Voir annexe DTT_INF_E_20 Voir Liste ci-des					nf 🗆 Rem 🗆 S
Etat du matériel électrique fixe (fixations, délétioration,) Contrôle visuel du matériel fixe ou installe à poste fixe ou mobile pouvant présenter Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de défa INFRACTIONS Voir annexe DTT_INF_E_20 Voir Liste ci-des		urant et appareils de c	dasse I		nf ☐ Rem ☐ S nf ☐ Rem ☐ S
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ou via un courant de déta	des danders n		The second second		nf Rem S
☐ INFRACTIONS ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☑ voir Liste ci-des	auf	pour les personnes e	et les biens		nf Rem S
	NA IV	léant :			
REMARQUES □ voir annexe DTT_INF_E_20 □ voir Liste ci-des	Sous M we	egant.			
☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des					
☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des					
☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des					
☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des					
☐ REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des					
REMARQUES voir annexe DTT_INF_E_20 voir Liste ci-des					
REMARQUES ☐ voir annexe DTT_INF_E_20 ☐ voir Liste ci-des	TOTAL ALL	Mfrat.			
	sous X Ne	Neant :			
ONCLUSION: (devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant : voir page 2)	Seules les part	arties visibles et acces	ssibles de l'installati	ion ont pu être véri	ifiées.
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation du livre 1 de l'AR du 08// L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08// L'installation du livre 1 de	/09/2019 conce	cemant les installation	ns électriques à bas	se tension et à très	s basse tension
			nt signés par les per	rsonnes intéressée	IS.
I L'installation électrique n'est pas conforme sux prescriptions du Livre 1 de l'AR e	du 08/09/2019	19 concernant les insti	aliations electriques	nt la vieite de contr	rôle doivent êtr
tension. ☐L'installation ne peut être mise en usage ☒ Les travaux nécessaires p exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en	pour raite dispa		stallations, les infra	ctions ne constitue	int pas un dang
pour les personnes et les biens.	OC HERRINE	itien en service des in:			
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le	i dos de limitirs	Mark and and consultation		te de vente.	
Annexes au présent rapport : Néant Plans de position et Schémas DTT_IN	terme du délai d	ai de 18 mois prenant o	cours le jour de l'ac		
Nom et visa de l'agent-visiteur :	terme du délai d	ai de 18 mois prenant o	cours le jour de l'ac		
Pour PROCONTROL ASBL	terme du délai d	ai de 18 mais prenant d ☑Autres : PHOTO	Nom et visa du dem		
F Porcel	terme du délai d	ai de 18 mois prenant d XI Autres : PHOTO	Nom et visa du dem AG ELEC	nandeur.	
11/	terme du délai d	ai de 18 mois prenant d XI Autres : PHOTO	Nom et visa du dem AG ELEC	nandeur.	
 selon les informations du client, destallation a été réalisée avant le 01/0 Le modèle de document est validé par approbation du fichier « Liste des document 	terme du délai d NF_E_20 ⊠	ai de 18 mois prenant d XI Autres : PHOTO	Nom et visa du dem AG ELEC A_C Z	nandeur.	: :

Infractions : (Seules les infractions dont la case a été cochée sont d'application).

Infrac	tions : (Se	eules les infractions dont la case a été cochée sont d'application).
		SYSTÈME DE MISE A LA TERRE
	BT100	Absence d'installation de mise à la terre, veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.2) Veuillez localiser le sectionneur de terre BT (L1-5.4.3.5).
	BT101 BT102	Veuillez placer un sectionneur de terre (barrette de sectionnement) (L1-5.4.3.5).
	BT103	La applicación de terre est cassé et/ou corrolé à remajarer (1.1-5.4-3.5)
	BT104	Continuité entre l'amont et l'avai sur le sectionneur de terre ouvert, veuillez y remedier pour une mesure de terre possible. (L.1 5.4.5.5).
	BT105	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	BT106	La prise de terre est traverser par un courant de derait. y remediat d'agence (s. 1997). Le sectionneur de terre commune doit être repéré de manière durable et ineffaçable par un repérage mentionnant : « Prise de terre commune + adresses des installations concernées ». (L1-5.4.2.1-6)
	BT107	Installations concernees >> (L1-0-3-2-1-0) Le schéma unifilaire et le plan de position de chaque installation électrique faisant usage d'une prise de terre commune doivent mentionner la présence d'une prise de terre commune et la localisation du sectionneur de terre commun. (L1-5.4.2.1-7)
	BT109	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre BT doit être de maximum 30 Unims avec le placement à un differential general de 500 mg
	BT110	La principa de torre compruna a une valeur de résistance de dispersion inférieure ou égale à 30 Ohms.(L1-5.4.2.1c2)
	BT114	La section minimum du conducteur de terre, entre la prise de terre et le sectionneur-terre, doit être de 16 mm² si les conducteurs sont en cuivre et munis d'un les protégeant contre la corrosion, 25 mm² en cuivre nu, 50 mm² en aluminium ou acier (L1-5.4.2.2).
	BT115	Dans les lieux domestiques, seuls les conducteurs de protection en cuivre sont admis (L1- 5.4.2.2).
	BT116	Le conducteur de terre isolé doit être de couleur jaune/vert (L1-5.1.6.2). Remplacer le conducteur isolé jaune/vert utilisé comme conducteur actif (L1-5.1.6.2).
H	BT117 BT118	les conducteurs de terre jaune/vert de câbles des circuits de départ doivent être raccordes à la barrette de terre du tableau bit : y remedies du digente
-		(L1-4,2.3.2) Les conducteurs de protection PE doivent être convenablement protégés contre les contraîntes mécaniques et les effets chimiques et électrochimiques
	BT122	11 1 12 1
-	BT123	Li est interfit d'interrompre le circuit de protection lors de l'enlèvement d'une machine ou d'un appareil (L1-5.4.3.6). La continuité du conducteur PE doit absolument être garantie dans le temps : veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.3.6).
H	BT124 BT125	Duratura de la continuité des conducteurs de protection : veuillez-v remédier d'urgence (L1-5.4.3.5).
	BT126	Runture de la continuité des liaisons équipotentielles principales : veuillez à y remedier d'urgence (C1-5.4.1.1)
	BT127	1 Validian elektron -t/eu enembites les linicons équinotentialles principales (I 1-5.4.1.1)
	BT128	Veuillez realiser evou competer les instants equipotentielles principales est au moins égale à la moltié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation avec un minimum de 6 mm² (L1-5.4.1.1)
T	BT129	Les linisons équinotantielles principales pont pas été localisées (L1-5.4.1.1)
	BT130	Runture de la continuité des liaisons équipotentielles supplémentaires ; veuillez y remédier d'urgence (L1-5.4.1.2)
	BT131	Veuillez réaliser et/ou compléter les liaisons équipotentielles supplémentaires. (L1-5.4.1.2) La section minimale de liaisons équipotentielles supplémentaires est au moins égale à la moitié de celle du plus gros conducteur PE de l'installation
	BT132	avec un minimum de 4 mm² ou 2,5mm² sous protection mecanique (L1-5.4.1.2)
	BT133	Les llaisons équipotentielles supplémentaires n'ont pas été localisées (L1-5.4.1.2)
	BT138	Dueture de l'eisen de terre sur les nrices de courant (11-542)
	BT139	Les prises de courant permettant d'alimenter des appareils de classe 1 doivent être munies d'une broche de terre (L1-4.2.4.3a) Une liaison équipotentielle supplémentaire relie tous les éléments conducteurs étrangers et les masses du matériel électrique situés dans les volumes 0,1, 1 bis,
	BT140	2 et 3 // 1-7 1 4 4)
	BT141	Le DDR doit être placé en amont des canalisations de classe I (XFVB, EVAVB,) (L1-4,2,438)
	Annual Control of the last	Toutes les masses protégées par le même DDR doivent être interconnectées avec la même prise de terre (L1-4.2.4.3a). Les tableaux de repartition sont en matiere incombustible, non hygroscopique et offrent une resistance mecanique suffisante, (L1-5.3.5.1a).
		Les tableaux de repartition sont en matière incomposable, non nyutoscopique et oinent une resolute en manuel les tableaux de répartition et de manoeuvre sont installés de manière à rendre aisés leur manoeuvre, leur surveillance et leur entretien ainsi que l'accès
	BT301	au matériel électrique dans ces tableaux.(L1-5.3.5.1c)
	BT302	L'accès au tableau électrique doit être libre : veuillez v remédier (L1-5.3.5.1c)
		Les tableaux de répartition et de manoeuvre sont repérès de manière claire, bien visible et indélébile(L1-3.1.3.3a) La tension d'alimentation doit être indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre(L1-3.1.3.3a).
H	The second limited in the second	Veuillez compléter le repérage des circuits (L1 3.1.3.1)
	BT311	Repérer les circuits de manière claire et durable (L1 3.1.3.1).
		Repérage des circuits incorrects : à remettre à jour (L1 3.1.3.1)
		Tableau BT à nettoyer et/ou à dépoussièrer (L1 9.1.1.).
H	-	Obturer presse-étoupe d'attente du tableau (L1 5.2.6.1) Obturer les entrées de câbles d'attente du tableau (L1 5.2.6.1)
1	_	Intensité nominale de l'interrupteur général du tableau trop faible, à adapter (L1 4,4.3.2).
		La section des pontages doit correspondre au courant admissible lz dans les canalisations (L1 4.4.1.5)
	BT322	Dans les installations électriques des lieux domestiques, l'interrupteur-sectionneur général est d'une intensité nominale appropriée à l'installation sans être inférieure à 40 A. (L1 5.3.5.1b)
	BT323	Les appareils de protection et de manœuvre relatifs à des circuits dont l'énergie est soumise à des tarifs différents sont groupés sur des panneaux distincts, écartés les uns des autres de 10 cm au moins, ou dans des tableaux de répartition et de manœuvre distincts (L1 5.3.5.1c)
		DOSSIGE DOSSIGE
	BT400	Plan schématique et/ou descriptif à mettre à jour (L1 3.1.2.1)
	BT401	Destination du circuit d'après le plan schématique incorrect : à modifier (L. 1.3.1.2.1)
	BT404	Toute installation électrique fait l'objet d'un ou plusieurs, schémas de circuits et plans de position (L1 3.1.2.1a)
	BT405	Les schémas, les plans et les documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version.(L1 3.1.2.)
	BT414	Les schémas unifilaires et les plans de position doivent être signés et datés par les personnes mentionnées au L1 3.1.2.1a Les symboles à utiliser pour établir les schémas unifilaires et les plans de position d'une installation électrique domestique sont mentionnés dans le chapitre
	BT415	213 (113121a)
	BT416	Pour les schémas unifilaires et les plans de position, chaque circuit élémentaire est identifié par une lettre majuscule de l'alphabet. Chaque point lumineux et chaque socie de prise de courant sont identifiés par un numéro donnant l'ordre dans lequel on rencontre ces éléments (L1 3.1.2.1a)
T	BT417	La tension et la nature du courant doivent être mentionnées sur le schéma unifilaire. (L1 3.1.2.1a)
	BT418	Toute ancienne partie de l'installation électrique dont la réalisation sur place à été entamée avant le 1/10/1981 et figurant sur les schémas unifilaires est
-		indiquée par un cartouche à l'intérieur duquet il est mentionné « partie ancienne ». (L1 3.1.2.1a)
	BT419	Les schémas unifilaires reprennent au moins les canalisations électriques (type, section, nombre des conducteurs), les dispositifs de protection, les équipements, les machines et appareits fixes L1 3.1.2.2a)
	BT422	Veuillez nous fournir les rapports de mise en service les deux derniers rapports périodiques de vos installations (L1 9.1.2).
	BT501	CONTACT DIRECT Le degré de protection des enveloppes et des obstacles est au moins égal à IPXX-B en BT (L1 4.2.2.3)
H	BT502	La protection contre les chocs électriques par contacts directs n'est pas assurée (Obturer les ouvertures dans le carta de protection) (L1 4.2.2.3).
	0.1502	CONTACT INDIRECT
U	BT600	Les mesures passives contre les contacts indirects ne sont pas assurées, placer le DDR dans un coffret de classe II en amont du TD de classe I (L1 4.2.4.3).
	BT601	L'utilisation de machines et d'appareils électriques de classe 0 est interdite(L1 4.2.4.3a) Les masses du malériel électrique à basse tansion de la classe I sont reliées au conducteur de protection (L1 4.2.4.3a)
-	BT602	Les misses un misterial circumque a viasse tensant un le viasses i sont teneres ou verticateur de processor de la viastra de la
1 2	BT603	Des mesures adequates sont prises pour que les porties d'entrée du DDR solent inaccessibles (L1 4,24,30)
-	BT603	Des mesures adéquates sont prises pour que les bornes d'entrée du DDR soient inaccessibles (L1 4.2,4,3b) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.).
H		Des mesures adequates sont prises pour que les pornes d'entre du DDR solent macossaires (L1 4.2.4.30) L'installation électrique doit être indépendante vis à vis des autres installations (L1 3.3.1.). Afin d'effectuer un contrôle complet, tout matériel électrique doit rester aisément accessible (L1 5.1.5.1).

		FACTEURS D'INFLUENCES EXTERNES, CIRCUITS DE SECURITE ET CRITIQUE
11	BT702	1 Mark the company of the foreign distinguished by the state of the st
-		Le matériel installe ne correspond pas aux racieurs d'influences exembles de la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel Le matériel électrique est disposé et installé de telle sorte que ne soit pas gênée la dissipation de la chaleur produite en service normal par ce matériel
	BT703	
_		the state of the s
	BT704	the state of the second state of the second
	BT705	Le matériel électrique en montage apparent sur des materiaux combustibles est pourvo d'une enveloppe en materiaux en montage apparent sur des matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto extinguibles auto-extinguibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto extinguibles
	1	
_		(L1 4.3.3.5a)
		PROTECTIONS
	BT900	200 milliomoères, est au moins placé à l'origine de l'installation électrique(L.1-4.2.4.3.0)
П		Il de la contraction à courant différentiel réciduel de type à en amont d'un ou de blusieurs de protection à courant
	BT901	différentiel qui ont une fonction de protection contre les défauts avec une composante continue totale de plus de 6mA.(L1-5.3.5.3a)
	07000	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominale au moins égale à 40 A de type A ou B, de 3000 A et 22,5 kA ² s.(L1-5.3.5.5e)
	BT902	Le DDR placé en tête de l'installation a une intensité nominaie au moins equie à 40 A de type A du B, de 3000 A et 22,0 M alt.
	BT903	Les DDR ne fonctionnent pas en présence d'un courant de défaut. (L1-5.3.5.3k)
	BT904	Veuillez vérifier le raccordement correct des DDR ou leur fonctionnement. En effet, le bouton test ne fait pas déclencher le DDR (L1-5.3.5.3k)
	BT905	Orans les installations électriques domestiques les circuits desservant les salles d'eau, les lessiveuses, les secrioirs, les essureuses et les lave-valorement
		1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1 1.1
	BT906	the second decrease a second differential registral qui no continue a securité nostive sont interdits dans les tieux domestiques. Le recolonal y
	BT907	Les dispositifs de protection à courant différente residue qui le sont pas d'esse le pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1 ll est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un DDR, notamment en pontant par une liaison les bornes d'entrée et les bornes de sortie du DDR (L1
	D1901	1 651 (100 100 100 100 100 100 100 100 100 1
П	BT908	Les DDR doivent assurer la coupure de tous les conducteurs actifs : phases et neutre (L1-5.3.5.3c).
and the latest designation of the latest des		Veuillez adapter l'intensité nominale des disjoncteurs et/ou fusibles à la section et des canalisations (L1 4.4.1.5).
	BT911	Veuillez adapter l'intensité nominale des disjoncteurs au de source de des des des des des des des des des
	BT912	Les disjoncieurs eu/ou rusiones de procedum som ou our en attentes - a empresor (L. 1777, 1777)
	BT913	Circuits à équilibrer : les fusibles doivent être de la même intensité nominale (L1 4.4.1.5).
	BT914	L'indication de l'ampérage des fusibles et/ou disjoncteur n'est pas visible (L1 4.4.1.5).
	BT917	Desertar installations domactiques les bases des fireibles doivent avoir des éléments de calibrade (L.1.5.3.5.5.3.).
	BT918	Il y a changement de section, prévoir une protection de surintensité ou bien protéger en amont pour la section la plus faible (£1 4,4.3.1).
	BT919	= -11114 - 1
	BT920	Veuillez adapter l'intensité nominale des DDR : soit à l'intensité nominale du dispositif de protection à maximum de courant situé en amont des DDR ;
		ant to seeme des intensités nomicales des circuits situés en avail du DDR (L.1.4.4.3.2).
П	BT922	I the developed a severe du dispostour of/ou fusible est offacée et non visible : a vermer et a remplacer si inexistante (L1 0.0.0.0.)
	BT927	Chaque appareil ou machine (mobile) à poste fixe d'une puissance nominale supérieure ou égale à 2600 W est alimenté séparément par un circuit
	01341	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
_	DTCCC	excussivement decle. (L.1 3.2.1.2) Le lave-linge, le lave-vaisselle, le séche-linge, la cuisinière électrique, la taque de cuisson électrique et le four électrique sont alimentés séparément par un
	BT928	Le lave-lunge, le lave-vaisseile, le secrie-lunge, la cuisinière éléctrique, le taque de desistent de la color de
-		circuit exclusivement dédié. (L1 5.2.1.2)
		Les dispositifs de protection contre les surintensités ont un pouvoir de coupure minimal de 3000 A (marquege 3000 entouré par un rectangle pour les petits
	BT929	disjoncteurs) et les disjoncteurs de première ligne en avai du dispositif de protection de branchement, à l'exception des disjoncteurs à broches, avait pour voi
_		d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3; (L1 5.3.5.5)
		Veuillez adapter la section de conducteurs afin de garantir le courant admissible dans cette canalisation conformément au tableau 4.11 (L1 4.4.1.5)
	BT930	Veuillez adapter la section de conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de la conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de la conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de la conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de la conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de conducteurs ann de conducteurs ann de garantir le courant admissible dans carte canadament de conducteurs ann de conducteurs ann de conducteurs and d
		CANALISATIONS F1 au qui region la classe F1 au qui region la classe F1 (1 1 5 2 7 2)
	BT1000	Les conducteurs isolés et les câbles installés séparèment ont au moins la caractéristique F1 ou au moins la classe Eca (L1 5.2.7.2)
	BT1001	Les conducteurs isoles et les cables installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca. (L1 5.2.7.3) Les conducteurs isolés et les cables installés en faisceaux ou en nappe ont au moins la caractéristique F2 ou au moins la classe Cca. (L1 5.2.7.3)
П	BT1003	Les conducteurs isolés et les cables installes en l'alsocaux du en l'appe dit au mons la carection des conducteurs des circuits alimentant des socies de prises de courant ou des circuits mixtes doit être de minimum 2,5 mm² ; y remédier (L1 5.2.1.2).
	BT1004	La conductour neutra doit être bleu (I 1.5.1.6.2)
	BT1005	Les conducteurs bleus sont réservés au neutre sauf si le circuit ne comporte pas de conducteur neutre (L1 5.1,6.2).
1	BT1006	Les conducteurs soubles doivent être étamés ou pourvus de cosses à sertir (L1 5.3.5.5).
-		Les conducteurs southers du ouveint est teames of pour vois entre se le la conducteur de la
H	BT1007	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1).
	BT1007 BT1008	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3).
	BT1007 BT1008 BT1009	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3).
	BT1007 BT1008	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que Les canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que
	BT1007 BT1008 BT1009	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.)
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT
	BT1007 BT1008 BT1009	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 mΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation étectrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Les tinterdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101 BT1101	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altère ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202	Raccords sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1100 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'aitèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). L'installation électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations en service et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au par set us et figil (1.1.5.2.1.5).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'aitèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). L'installation électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations en service et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au par set us et figil (1.1.5.2.1.5).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1208	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1201 BT1201 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'aitérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). L'installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L1 5.2.9.6).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1010 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1202 BT1202 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'aitérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). L'installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L1 5.2.9.6).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesure : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'eltèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.6). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L1 5.2.9.8). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (iniférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (iniférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Les installation electrique de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Céblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208 BT1208	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1201 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1213 BT1213 BT1213 BT1213	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou entever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1214 BT1215	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'elitèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dens les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du cable (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles mon utilisées (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1213 BT1214 BT1213 BT1214 BT1215 BT1215 BT1215	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'elitèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dens les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du cable (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles mon utilisées (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1214 BT1215 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (leiles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT: Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 ΜΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 ΜΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Il est interdit : de supprimer, d'elitèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dens les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles mon utilisées (L1 5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L1 5.2.6.1).
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1214 BT1215 BT1214	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L.1.1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz., d'air comprimé, (L.1.5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L.1.5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L.1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L.1.9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L.1.1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L.1.3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini (L.1.5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L.1.1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les qoulottes (L.1.5.2.9.8). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L.1.5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L.1.5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles man utilisées (L.1.5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L.1.5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles non utilisées (L.1.5.2.6.1). Equi
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1214 BT1215 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216 BT1216	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L.1.1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz., d'air comprimé, (L.1.5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations éteut, de vapeur ou de gaz) (L.1.5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 M(0) — y remédier (L.1-6.4.5.1). ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 M(0) — y remédier (L.1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L.1.9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L.1.1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L.1.3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini (L.1.5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisées (L.1.1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L.1.5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L.1.5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L.1.5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L.1.5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L.1.5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boltiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon le
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1214 BT1215 BT1214	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L.1.1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L.1.5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz., d'air comprimé, (L.1.5.2.8.). Les canalisations étectriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations éteut, de vapeur ou de gaz) (L.1.5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 M(0) — y remédier (L.1-6.4.5.1). ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 M(0) — y remédier (L.1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L.1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L.1.9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L.1.1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L.1.3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini (L.1.5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisées (L.1.1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L.1.5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L.1.5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L.1.5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L.1.5.2.6.1). Obstruer les entrées de câbles manquants : à placer (L.1.5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boltiers, armatures, pavillons de luminaire,, selon le
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1212 BT1213 BT1214 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1217 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directiement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Il est interdit de fixer directiement une canalisation électrique sur une canalisations d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sur (L1 1.4.2.1). Les installation électriques et nor électriques doit et réalisée avec du matériel électrique sur (L1 1.4.2.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Réaliser les connexions dans des boites, boiters, aumaures, pavillons de luminaire,, selon
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1202 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1212 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1217 BT1219 BT1219 BT1220 BT1220 BT1210 BT1220 BT1220	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations étect, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ur (L1 1.4.2.1). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique s'ur (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques devient être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Câblage à replacer correctement à refiere d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.6.1). Câblage à replacer correctement à
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1212 BT1213 BT1214 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1217 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (£11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (£15.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (£15.2.8.). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (£15.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – v remédier (£1-6.4.5.1). ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – v remédier (£1-6.4.5.1). Isolement général de finistaliation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (£1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (£1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (£1.9.5.). L'installation électrique dont être réalisée avec du matériel électrique sûr (£1.1.4.2.1). Les installation électriques et non électrique source de des manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (£1.3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (£1.5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (£1.1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (£1.5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (£1.5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (£1.5.2.9.5). Presse-étoupe, entrées de câbles nanquants : è placer (£1.5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles non utilisées (£1.5.2.6.1). Obstruer les antrées de câbles non utilisées (£1.5.2.6.1). Câblage à replacer correctement à refixer
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1202 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1212 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1217 BT1219 BT1219 BT1220 BT1220 BT1210 BT1220 BT1220	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (£11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (£15.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (£15.2.8.). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (£15.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – v remédier (£1-6.4.5.1). ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) – v remédier (£1-6.4.5.1). Isolement général de finistaliation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (£1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (£1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (£1.9.5.). L'installation électrique dont être réalisée avec du matériel électrique sûr (£1.1.4.2.1). Les installation électriques et non électrique source de des manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (£1.3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (£1.5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (£1.1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (£1.5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (£1.5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (£1.5.2.9.5). Presse-étoupe, entrées de câbles nanquants : è placer (£1.5.2.6.1). Presse-étoupe, entrées de câbles non utilisées (£1.5.2.6.1). Obstruer les antrées de câbles non utilisées (£1.5.2.6.1). Câblage à replacer correctement à refixer
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1216 BT1217 BT1219 BT1221 BT1220 BT1221 BT1221 BT1222 BT1223	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé,
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1212 BT1213 BT1214 BT1216 BT1217 BT1218 BT1218 BT1218 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1219 BT1220 BT1221 BT1221 BT1221 BT1222 BT1222 BT1223	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.), Les canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations électriques ne sont pas placées parallèlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mèsures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sur (L1 1.4.2.1). Les installations électriques en on électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisée (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les quulotites (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la sec
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1212 BT1214 BT1215 BT1216 BT1217 BT1219 BT1220 BT1221 BT1222 BT1223 BT1224	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation de canalisations électriques ne sont pas placées parallètement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (lettes que canalisations d'eau, de vepeur ou de que) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 M(2) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 M(2) — y remédier (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sof fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés eVou non utilisés (L1 1.4.2.1). Cablage à replacer correctement lans les gouioites (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et méliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe, entrées de câbles manquants : à placer (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Coulement à referrer dans son blochet
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1206 BT1207 BT1207 BT1210 BT1220	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.), Les canalisations électriques ne sont pas placées paraliètement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (leites que canalisations d'eau, de vepeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (iniférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillèz nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de défruire tout système de protection de l'installation électrique du étre réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques det en étre réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés eVou non utilisées (L1 1.4.2.1). Cablage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe a
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1206 BT1207 BT1207 BT1210 BT1220	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.), Les canalisations électriques ne sont pas placées paraliètement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (leites que canalisations d'eau, de vepeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (iniférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillèz nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été réalisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de défruire tout système de protection de l'installation électrique du étre réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques det en étre réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol fini (L1 5.2.1.5). Isoler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés eVou non utilisées (L1 1.4.2.1). Cablage à replacer correctement dans les goulottes (L1 5.2.9.6). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Fixer correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5.2.6.1). Prévoir un prosse-étoupe a
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1206 BT1207 BT1207 BT1210 BT1220	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L1 1,4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5,2.9.3). Il est interdit de fixer directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'eir comprimé, (L1 5,2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées paralièlement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (leiles que canalisations d'eau, de vapeur ou de qaz) (L1 5,2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — v remédier (L1-6,4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — v remédier (L1-6,4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesure : installation en service. Veulliez nous contacter dés qu'un contrôle est possible (L1-6,4.5.1). Isolement général de l'installation ellectrique non mesure : installation en service. Veulliez nous contacter dés qu'un contrôle est possible (L1-6,4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9,5.). L'installation électrique doit être delispoése de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3,3.1). Les installations électriques et non électriques doivent être disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse (L1 3,3.1). Les installations électrique doit être rélaisée avec du matériel électrique sûr (L1 1,4.2.1). Cablage à replacer correctement les câleures de protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au pars du sol fini (L1 5,2.1.5). Ravoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du câble dans le matériel (L1 5,2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5,2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5,2.6.1). Prévoir un presse-étoupe adapté à la section du câble (L1 5,2.6.1). Coblance de repérage de
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1205 BT1205 BT1211 BT1212 BT1212 BT1213 BT1214 BT1215 BT1214 BT1215 BT1214 BT1225 BT1223 BT1224 BT1225 BT1225 BT1226 BT1226 BT1226	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11.4.1.1). Les conduits doivent être conformes aun normes (L1 52.9.3). Il est interdit de fiver directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parafillelement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (teiles que canalisations électriques ne sont pas placées parafillelement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (teiles que canalisations d'eau, de vapeur ou de gaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation eléctrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter dès qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation en dédit de l'insufficieure d'insufficieure d'insufficie
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1206 BT1207 BT1207 BT1208 BT1207 BT1208 BT1209 BT1211 BT1219 BT1212 BT1212 BT1220 BT1300	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11,4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 5.2.9.3). Il est interdit de fiver directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées paralitelement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (teiles que canalisations d'eau, de vapeur ou de qaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0.5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation electrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Les mesures d'isolement ont été rélaisées dans les limites des coupures de courant autorisées (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de aupprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Los installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Los installations électriques et non électriques doit être disposées de manière à éviter touts influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au rac du sol fini (L1 5.2.1.5). Dans les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au rac du sol fini (L1 5.2.5.1). Soler ou enlever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Los louis et l'installation s'explaire du sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Prévoir l
	BT1007 BT1008 BT1009 BT1009 BT1009 BT1009 BT1010 BT1101 BT1101 BT1102 BT1200 BT1201 BT1202 BT1205 BT1205 BT1206 BT1207 BT1207 BT1208 BT1207 BT1208 BT1209 BT1211 BT1219 BT1212 BT1212 BT1220 BT1300	Records sucres à remplacer par des borniers réglementaires (L11,4.1.1). Les conduits doivent être conformes aux normes (L1 52.9.3). Il est interdit de fiver directement une canalisation électrique sur une canalisation d'eau, de gaz, d'air comprimé, (L1 5.2.8.). Les canalisations électriques ne sont pas placées parafillement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations électriques ne sont pas placées parafillement au-dessous des canalisations pouvant donner lieu à des condensations (telles que canalisations d'eau, de vapeur ou de qaz) (L1 5.2.8.) ISOLEMENT Valeur du niveau d'isolement insuffisante (inférieure à 0,5 MΩ) — y remédier (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation électrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). Isolement général de l'installation electrique non mesuré : installation en service. Veuillez nous contacter des qu'un contrôle est possible (L1-6.4.5.1). INSTALLATION Il est interdit : de supprimer, d'altèrer ou de détruire tout système de protection de l'installation electrique (L1 9.5.). L'installation électrique doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques doit être réalisée avec du matériel électrique sûr (L1 1.4.2.1). Les installations électriques et non électriques doit et l'et disposées de manière à éviter touts influence mutuelle dangereuse (L1 3.3.1). Dens les traversées de planches, la protection des canalisations contre les dégradations mécaniques et l'écoulement des liquides doit être assurée jusqu'au ras du sol finit (L1 5.2.1.5). Isolement les chiever les conducteurs qui sont déconnectés et/ou non utilisés (L1 1.4.2.1). Câblage à replacer correctement dans les gouloites (L1 5.2.9.6). Fiver correctement les câbles volants à l'aide d'attaches compatibles avec le câble (L1 5.2.9.5). Revoir la gaine du câble ou le conduit des conducteurs coupé trop court et améliorer l'introduction du

LIVRE 1 Partie 9. Prescriptions générales à observer par les personnes

Section 9.1.2. Devoirs du propriétaire, destionnaire ou exploitant dans les installations domestiques
Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique déjent le dossier de l'installation électrique établi en deux exemplaires. Le dossier de l'installation

- 1. le ou les schémas unifitaires de l'installation électrique;
- le ou les plans de position de l'installation électrique;
 le ou les rapports de contrôle de conformité de l'installation électrique dont question au chapitre 6.4.;
- to ou les rapports de controlle de l'installation electrique dont question au *triappire* 0.4.;
 éventuellement, le ou les rapports de visité de contrôle de l'installation électrique dont question au chapitre 6.5.;
 éventuellement, les documents établissant que le matériel électrique offre les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareits et canalisations électriques;
 éventuellement les mêmes documents que repris sous les points 1., 2., 3. et 5., si une modification importante ou une extension importante a été faite à l'installation électrique;
 éventuellement, la ou les descriptions auccinctes de toute modification ou extension, qui ne peut être qualifiée d'importante, qui auraient été apportées à l'installation électrique.

En ce qui concerne les installations photovoltaliques domestiques à basse tension visées au chapitre 7.112, le dossier de l'installation électrique comporte aussi;

- 1. les notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance);
 2. les consignes de sécurité rélatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation;
 3. les références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance....)

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

- Le proprietaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu:

 1. d'en assurer ou d'en faitre assurer l'entretien;
 2. de prendre touteur mesures adéquates pour que les dispositions du présent Livre soient en tout temps observées;
 3. de transmettre au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique;
 4. de mettre à la disposition du locataire éventuel une copie du dossier de l'installation électrique;
 5. d'aviser immédiatement le fornicionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral syant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, a la présence d'installations électriques.

Section 9.1.3, Installations en infraction lors du contrôle de conformité ou de la visite de contrôle

Sous-section 9.1.3.1. Contrôle de conformité
Aucune installation ou partie d'installation decrique pour laquelle des infractions au présent Livre sont constatées lors du contrôle de conformité ne peut être mise en usage, Pour le cas vise à la
sous-section 6.4.7.3. 4eme alinéa dont la contrôle de conformité a été réalisé après la mise en usage, les travaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment du
contrôle de conformité aont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'instaliation lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Sous-section 9.1.3.2. Visite de contrôle

GOUS-SECURIT 5.1.3.E. YIBRO de COMBUNE
Les Iravaux nécessaires pour faire disparaitre les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés cans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
En outre pour les installations domestiques :

- la vérification de la dispantion des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle;
 le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Section 9.1.4. Installations en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique
Les préscriptions de la sous-section 9.1.3.2. sont d'application lorsque les infractions sont constalées lors des visites de contrôle effectuées en vertu des sections 8.4.1. et 8.4.3, et lors de la nouvelle visite de contrôle effectuée en vertu la section 8.4.2.

Section 9.1.5, Localisation des canelisations électriques soutermines.

Le propriétaire d'une canalisation électrique soutermine se, en but tamps, à même de tenir à disposition les plans des canelisations soutermines, ou à défaut, de donner les indications nécessaires pour localitiers celle-c.! Il et fait dans un délai de sept jours ouvrables, à partir de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à quiconque est autorisé à exécurence de la réception de la demande qui lui est adressée à out effet, à qui conque est autorisé à la réception de la réception de la destination de la réception de l travaux dans le voisinage du câble.

Section 6.4.7, Cas apócifiques de contrôle de conformité avant mise en usage Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension

Sous-section 6.4.7.3. Modification ou extension Toute modification ou extension importante d'une installation à basse ou très basse tension alternative ou continue fait l'objet d'un contrôle de conformité aux prescriptions du présent Livre avant la mise en usage de ladite modification ou extension. Ce contrôle de conformité est limité à la partie ajoutée ou modifiée de l'installation. Toute modification ou extension ayant un impact sur la partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Catte partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Catte partie non modifiée doit être mentionnée dans le rapport de contrôle. Catte partie non modifiée doit avec conformité en ce qui concerne les caractéristiques modifiées.



NOTE D'INFORMATION

Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

m Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :
- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- m Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;
- Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):
- e L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme)

- e L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné :
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique :
- e L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

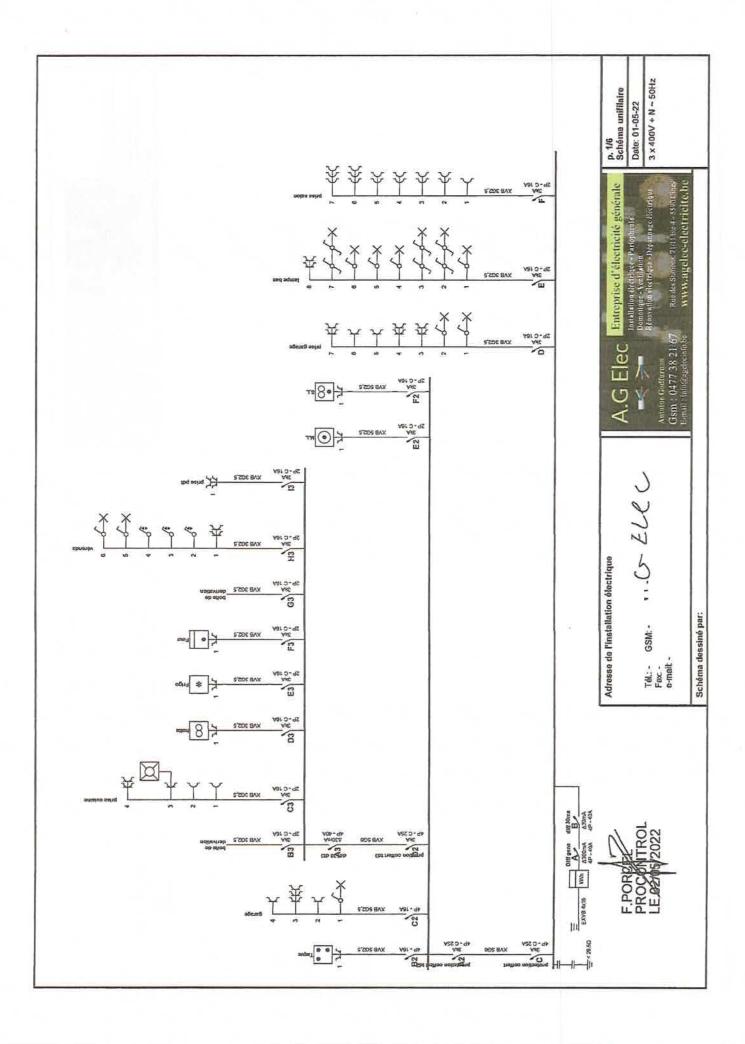
Pour de alus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

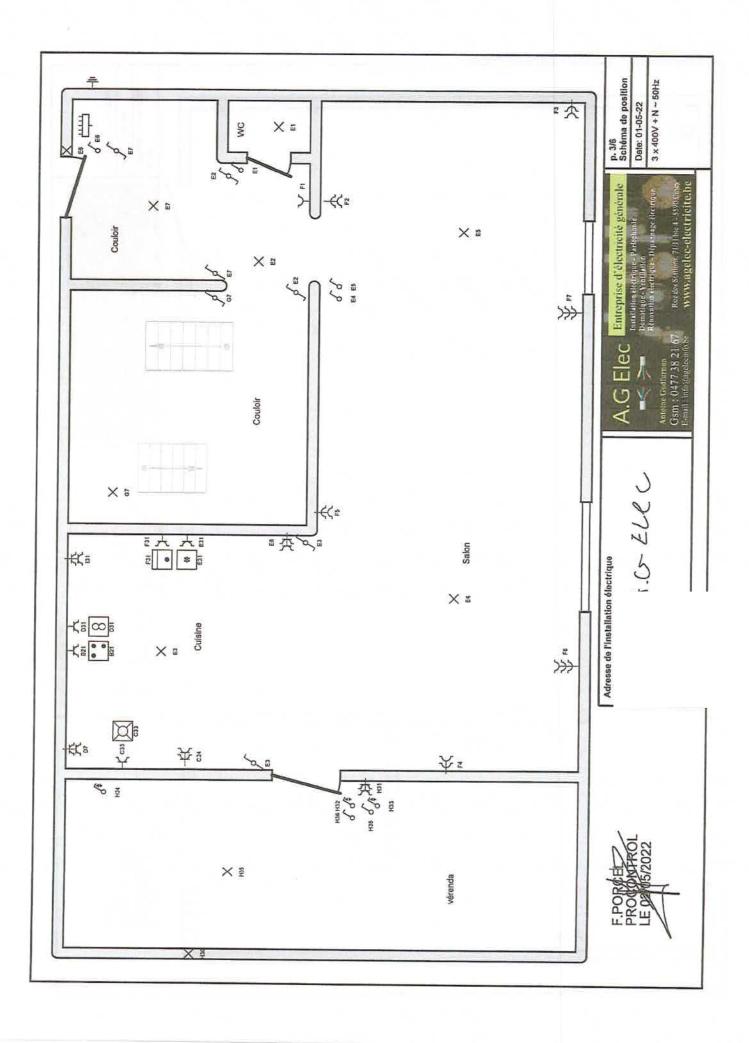
Direction générale de l'Energie - Division infrastructure et contrôles Adresse : Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

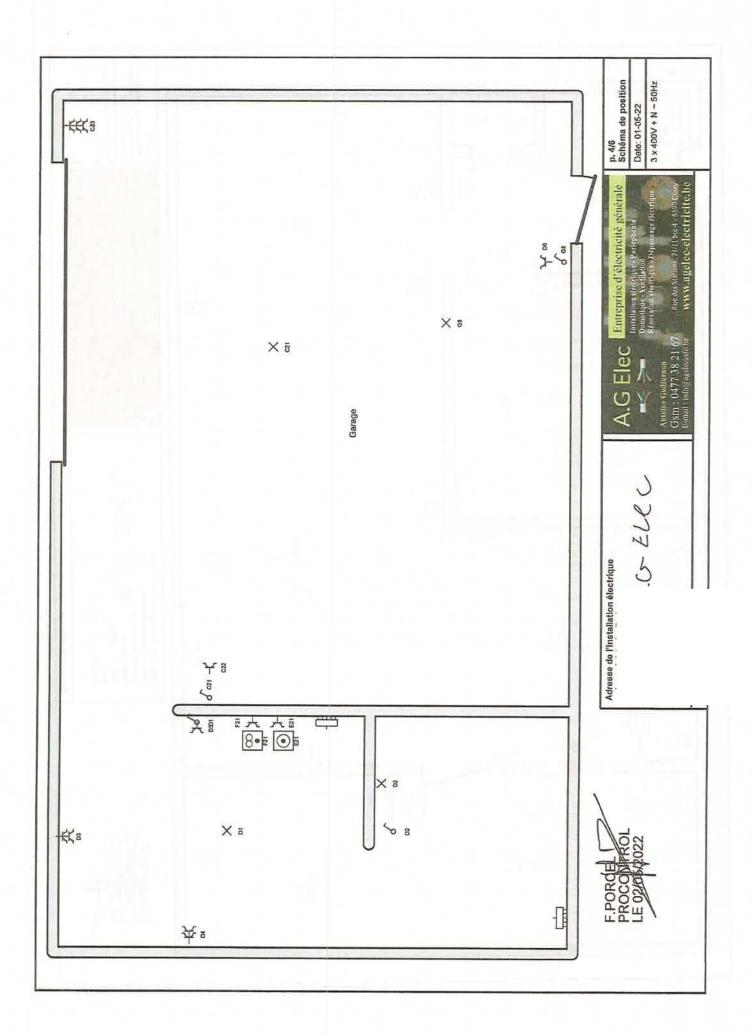
Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

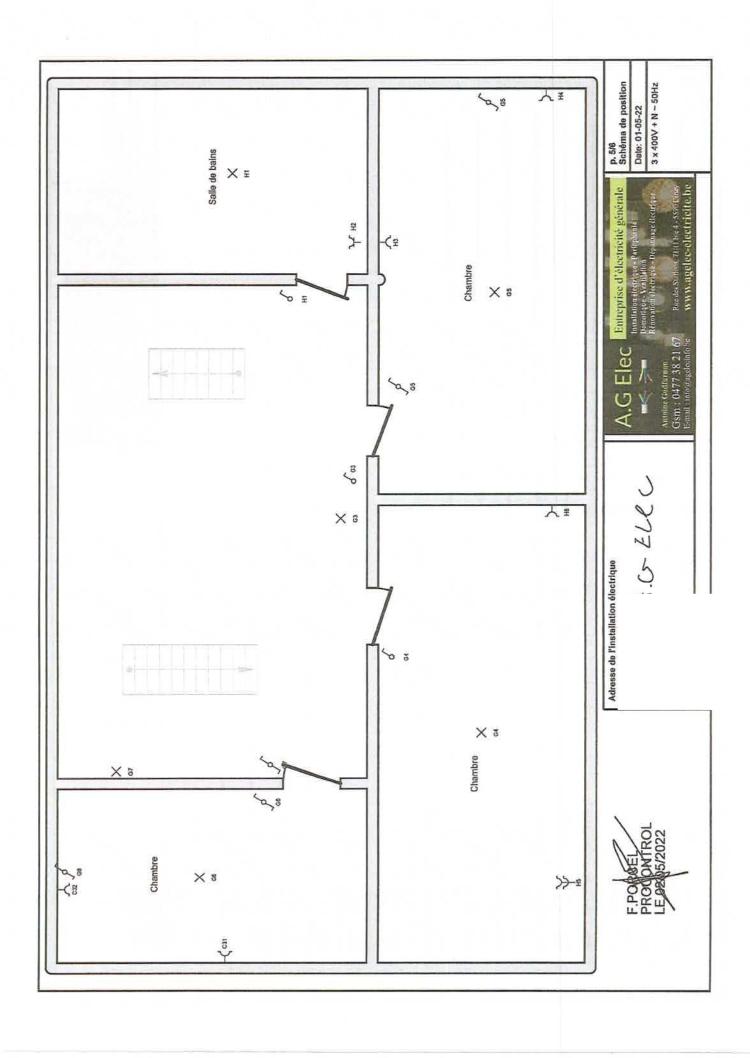
https://economie.fgov.be



3 x 400V + N ~ 50Hz p. 2/6 Schéma unifilaire Date: 01-05-22 Rue des Stations, 74,11 bie 4 - 5590 cine, WWW.angelee-electricite.he A.G Elec Entreprise d'électricité générale Gsm : 0477 38 21 67 E-mail : moon agelectris 8e Adresse de l'Installation électrique







.:	Diff gene	E2:	M.L.
	diff 30ma	F2:	J'S
ö	protection coffert	Ö	prise garage
A2:	prectetion coffert td2	ш	lampe bas
B2:	Taque	ä	prise salon
C5:	garage	Ö	porte de garage +lampe etage
D2:	prestion coffert td3	#	SDB
A3:	diff 30 dt3	22	boite de derivation
B3:	boite de derivation		
C3:	prise cuisine		
D3:	hotte		
E3:	Frigo		
F3:	Four		
G3:	boite de derivation		
H3:	vérenda		
13:	prise pdt		
ACA 1			
LE OZG	MAN TO THE STATE OF THE STATE O	Adrosso de l'installation électrique \mathcal{C} $\mathcal{L}\mathcal{U}$ \mathcal{C}	A. G. Ellec. Entreprise d'électricité générale. Liste des circuits Liste des circuits Autoine Genérale. Rémovalion élétrique. Partiquente Rémovalion élétrique. Papanance titorique. 3 x 400V + N ~ 50Hz GSm. 047738 21 67 Rue éle Stanone. 7111 faç 4 5590 Gine.

1 6 4		5	4					
ANDIS & GYR	9	م		k				
ML3f3		No.		3 8		1 11		
220/380	٧			32 12	3		4.9	A
ESMALUX		1	5	8	4 9	7		

1254 -A-63

50Hz